

## **RESUME PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME (2<sup>e</sup>) SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE de MCA SENEGAL II**

La deuxième session du Conseil de surveillance de MCA-Sénégal II s'est tenue le mercredi 19 mars 2020, sous la présidence de **M. Diatourou NDIAYE**, Ministre, Secrétaire général Adjoint de la Présidence de la République, Président du Conseil. Cette séance s'est tenue dans un contexte particulier marqué par la pandémie du coronavirus et l'obligation en conséquence de respecter les mesures barrières.

Après lecture et adoption du PV de la première réunion du Conseil de surveillance, le Conseil a procédé à l'examen du budget prévisionnel de l'Unité de Formulation et de Coordination du MCA-Sénégal (UFC-MCA) pour l'année 2020, et pris acte du contenu du Compact et de l'état d'avancement de la préparation à son entrée en vigueur. Des recommandations ont été formulées pour l'adoption du budget par le Ministère du Budget et des Finances.

S'agissant de l'état d'avancement du Compact, la structuration du projet a été détaillée notamment quant aux différentes composantes de celui-ci. Les tâches déjà réalisées ou en cours de réalisation ont été citées, notamment :

- Le recrutement du Consultant chargé de la conception des études pour les infrastructures et de finaliser la RFP (Request for proposal) est prévue en fin mars ; le choix du Consultant se fera d'ici fin juillet 2020 et le contrat devrait être signé en septembre 2020.
- L'entreprise qui va assister le MCA-Sénégal II pendant toute la durée du Compact est déjà recrutée, ce qui va permettre le troisième décaissement des fonds de développement du Compact,
- Après l'entrée en vigueur du Compact, les travaux pourront démarrer en 2023 après le recrutement des entreprises chargées de réaliser les infrastructures.

La présentation de l'état d'avancement du Compact a été suivie de celle relative aux conditions préalables, notamment les conditionnalités liées au projet « Réformes » avant l'entrée en vigueur du Compact. Le Conseil a ainsi pu noter que la majeure partie des conditions préalables à l'entrée en vigueur du projet Réformes est déjà réalisée.

Lors des discussions sur les processus de recrutement, notamment sur le choix des cabinets chargés de recruter le personnel du MCA, le Conseil a souligné la transparence des procédures

de sélection. Ces dernières sont fondées sur une méthodologie participative avec l'implication du CS pour l'évaluation des candidatures pour les postes clés.

Après les débats, le CS a approuvé le procès-verbal du projet de budget 2020 de l'UFC-MCA et le document portant sur le personnel clé du MCA-Sénégal II.